

# COI Focus

## GUINEE

### L'homosexualité

6 novembre 2014 (update)

Cedoca

Langue de l'original : français

#### DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes d'asile individuelles. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande d'asile. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008).

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual asylum applications. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the asylum application. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008).

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.

---

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Cadre juridique et institutionnel.....</b>	<b>4</b>
1.1. Législation .....	4
1.2. Actions judiciaires.....	5
1.2.1. Poursuites .....	5
1.2.2. Condamnations .....	7
1.3. Attitude des forces de l'ordre.....	7
1.4. Accès à la justice .....	9
<b>2. Situation sociale .....</b>	<b>10</b>
2.1. Perception et attitude de la société .....	10
2.2. Vie socio-économique.....	11
2.3. Liberté d'expression .....	12
2.3.1. Associations.....	12
2.3.2. Lieux de rencontre.....	13
2.3.3. Evénements.....	14
2.4. Cas particuliers.....	14
<b>3. Contexte socio-politique.....</b>	<b>14</b>
3.1. Situation générale.....	14
3.2. Position des acteurs politiques.....	15
3.3. Position des acteurs religieux .....	16
3.4. Position des médias .....	16
<b>Résumé .....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>19</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>21</b>

---

---

## Introduction

Dans le discours international sur les droits humains, on utilise actuellement le sigle LGBT (Lesbiennes, Gays, Bissexuel-le-s, Transgenres) pour désigner les minorités sexuelles. Ce sigle permet également de désigner les institutions, organisations et individus qui militent pour la défense de leurs droits.

Cependant, si l'ensemble des minorités sexuelles peuvent faire l'objet de pressions similaires dans un contexte donné, la situation de chacune d'entre elles n'est pas nécessairement semblable. Ainsi, les problématiques d'orientation sexuelle et d'identité de genre (masculin ou féminin) sont différentes. L'orientation sexuelle « renvoie à la capacité de chacun de se sentir attiré, émotionnellement, affectivement et sexuellement par des personnes d'un autre sexe ou du même sexe ou des deux sexes et d'entretenir des relations intimes avec elles » [traduction]<sup>1</sup>. L'identité de genre « fait référence à l'expérience ressentie très profondément et individuellement par chaque personne comme étant son genre [masculin ou féminin], lequel peut ou peut ne pas correspondre au sexe assigné à la naissance. Cela recouvre la sensation personnelle du corps (ce qui peut impliquer, si c'est librement choisi, la modification de l'apparence corporelle ou des fonctions corporelles par voie médicale, chirurgicale ou par d'autres voies) et d'autres expressions du genre, en ce compris les vêtements, la façon de parler et les 'manières' » [traduction]<sup>2</sup>.

Etant donné que la présente recherche s'intéresse à la situation spécifique des homosexuels en Guinée et se limite dès lors à l'orientation sexuelle, le Cedoca ne fera pas référence au sigle LGBT qui englobe d'autres réalités. Lorsqu'il s'agira d'insister sur la dimension spécifique de l'expérience des hommes ou des femmes homosexuels, le Cedoca utilisera les termes « gay » et « lesbienne » ainsi que les noms éventuellement utilisés par les sources consultées dans le cadre de cette recherche.

Ce rapport, qui est une mise à jour du COI Focus daté du 13 décembre 2013, se réfère principalement à des entretiens réalisés avec des interlocuteurs guinéens rencontrés lors d'une mission effectuée en 2011, et avec lesquels le Cedoca est régulièrement en contact depuis lors. Une mission conjointe du Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA/Belgique), de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA/France) et de l'Office fédéral des migrations (ODM/Suisse) s'est en effet rendue à Conakry du 29 octobre au 19 novembre 2011. Ce rapport se base également sur la presse en ligne guinéenne et étrangère. Aucune source spécialisée dans la défense des droits des homosexuels en particulier ou des droits de l'homme en général ne rapporte de façon détaillée la situation des homosexuels en Guinée.

La recherche se compose de trois parties.

La première partie examine la législation ayant trait à l'orientation sexuelle des personnes. Elle aborde également les actions judiciaires engagées par l'Etat, à l'encontre ou en faveur des homosexuels, en application ou non des dispositions légales existantes.

La deuxième partie concerne la situation des homosexuels dans la société guinéenne. Il s'agira, d'une part, de s'interroger sur les perceptions socioculturelles de l'homosexualité, sur l'état de la violence homophobe ainsi que sur les différences de traitement dont peuvent faire l'objet les

---

<sup>1</sup> "Refers to each person's capacity for profound emotional, affectional and sexual attraction to, and intimate relations with, individuals of a different gender or the same gender or more than one gender" : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) via Refworld, 22/09/2010, [url](#)

<sup>2</sup> "Refers to each person's deeply felt internal and individual experience of gender, which may or may not correspond with the sex assigned at birth. It includes the personal sense of the body (which may involve, if freely chosen, modification of bodily appearance or function by medical, surgical or other means) and other expressions of gender, including dress, speech and mannerisms" : United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) via Refworld, 22/09/2010, [url](#)

homosexuels sur le plan socio-économique et, d'autre part, de s'intéresser à leur vie sociale, notamment à travers l'existence de lieux de rencontre ou d'associations.

Enfin, le troisième chapitre décrit le contexte politique général actuel et en particulier la position des autorités politiques et religieuses face à l'homosexualité.

La présente recherche documentaire, pour cette mise à jour, s'est terminée en octobre 2014.

## 1. Cadre juridique et institutionnel

### 1.1. Législation

L'article 325 du code pénal guinéen (loi n° 98/036 du 31 décembre 1998 portant code pénal<sup>3</sup>) dispose :

« Tout acte impudique ou contre nature commis avec un individu de son sexe sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 3 ans et d'une amende de 100.000 à 1.000.000 de francs guinéens.

Si l'acte a été commis avec un mineur de moins de 21 ans, le maximum de la peine sera toujours prononcé.

Si cet acte a été consommé ou tenté avec violence, le coupable subira la peine de la réclusion criminelle à temps de 5 à 10 ans ».

Les articles 326 et 327 du code pénal condamnent l'outrage public à la pudeur :

Article 326 :

« Constitue un outrage public à la pudeur tout acte intentionnel accompli publiquement et susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires ».

Article 327 :

« Toute personne qui aura commis un outrage public à la pudeur sera punie d'un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 50.000 à 450.000 francs guinéens, ou de l'une de ces deux peines seulement.

Lorsque l'outrage aura été commis par un groupe d'individus, il sera prononcé le double des peines prévues à l'alinéa premier du présent article ».

Afin de savoir si ces dispositions restent d'application, le Cedoca a pris contact par mail avec Avocats sans frontières Guinée (ASF), en date du 23 août 2013. ASF a affirmé dans un mail du 4 octobre 2013 que :

« Les dispositions de l'article 325 et suivants du code pénal ne sont pas abrogées, donc sont toujours applicables. L'expression homosexualité n'est pas consacrée par le code pénal guinéen, par conséquent elle n'est pas une infraction à la loi pénale. Cependant, l'article 325 s'apparente fort bien à une incrimination de la pratique de l'homosexualité sous le vocable d'acte impudique ou de contre nature. Seulement, ce genre de procédures sont rares [sic] devant les tribunaux guinéens<sup>4</sup> ».

---

<sup>3</sup> Code pénal, 31/12/1998, [url](#)

<sup>4</sup> Avocats sans frontières Guinée (ASF), e-mail, 04/10/2013

Selon le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2013, les lois contre la discrimination ne s'appliquent pas aux LGBT<sup>5</sup>.

## 1.2. Actions judiciaires

### 1.2.1. Poursuites

Par un mail du 10 juin 2010, le Cedoca s'est adressé à une association guinéenne de défense des droits de l'homme avec laquelle il entretient des contacts depuis plusieurs années mais qui souhaite rester anonyme, à la suite de menaces. La question suivante a été posée : « [votre association] a-t-elle connaissance de personnes poursuivies judiciairement, du simple fait de leur homosexualité ? ». Dans un mail du 15 juillet 2010, la source a répondu ceci : « Non, pas du tout et toutes nos recherches sont restées vaines dans ce sens<sup>6</sup> ». Recontactée sur cette même question par mail le 13 septembre 2013, cette association a affirmé dans un mail du 30 septembre 2013 qu'« il n'y a aucune poursuite contre les homosexuels ici en Guinée, à plus forte raison une condamnation<sup>7</sup> ».

Lors de la mission conjointe de 2011, un entretien a eu lieu en date du 5 novembre 2011 avec le responsable d'une association de défense des droits des homosexuels, Afrique Arc-en-Ciel Conakry, qui souhaite rester anonyme pour des raisons de sécurité. Il évoque, au sujet des poursuites, le cas de trois jeunes homosexuels mis en prison début 2010, et déclare qu'un avocat est intervenu en leur faveur. Des policiers les ont arrêtés, car ils étaient ivres à la sortie d'une boîte de nuit. Selon la source, ils ont été détenus au commissariat de Matoto et il a fallu payer pour leur libération<sup>8</sup>.

Au cours de cette même mission, une entrevue a eu lieu avec ASF Guinée en date du 7 novembre 2011. Concernant les poursuites à l'encontre des homosexuels, ASF affirme n'avoir pas été saisi de cas jusqu'alors, ni en tant qu'avocats ni en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG). ASF précise encore qu'il n'y a « pas de procédure régulière à la police ou à la gendarmerie<sup>9</sup> ».

Selon le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2012, aucune poursuite à l'encontre des homosexuels n'a été relevée, bien que la loi pénalise les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Le rapport mentionne toutefois qu'une unité au sein de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM) est chargée d'enquêter sur les violations à la morale, l'homosexualité en faisant partie<sup>10</sup>.

A la lecture de ce rapport, le Cedoca a contacté le directeur adjoint de l'OPROGEM, le commissaire Koïvogui, en vue d'obtenir des précisions sur cette unité. Lors d'un entretien téléphonique le 29 août 2013, le commissaire confirme l'existence de cette unité, en indiquant que l'homosexualité est une atteinte aux bonnes mœurs mais que jusqu'alors, l'Office n'a pas décelé de cas. A la question de savoir ce qui se passerait si tel était le cas, le commissaire répond que la personne entendue sous le couvert d'un procès-verbal, serait déférée devant les juridictions. Le Cedoca l'a ensuite interrogé sur

<sup>5</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Guinea*, s.d., [url](#)

<sup>6</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 15/07/2010

<sup>7</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 30/09/2013

<sup>8</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>9</sup> Avocats sans frontières Guinée (ASF), interview, Conakry, 07/11/2011

<sup>10</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2012 Guinea*, s.d., [url](#)

les risques encourus, et le commissaire a répondu que cela dépend de la conviction du juge. L'unité, si elle devait agir, le ferait, selon le commissaire, sur base de dénonciations ou d'enquêtes propres<sup>11</sup>.

Sur le site de Terre des hommes, une ONG suisse d'aide à l'enfance, il est mentionné que l'OPROGEM a été créé en décembre 2009. En partenariat avec le ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Terre des hommes a organisé une série de formations en 2009, 2010 et 2011. Des experts policiers suisses, français et guinéens ont animé ces formations, des manuels ont été produits et un pool de dix formateurs policiers guinéens a été mis à la disposition de l'Office. Il est question de 172 agents et cadres policiers intervenant dans les différentes brigades communales à Conakry, et de 43 responsables des démembrements de l'Office (chefs des brigades régionales et chefs de section) dans les 33 préfectures de la Guinée<sup>12</sup>.

Le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2013 reprend la même information sur l'OPROGEM et affirme également, comme pour 2012, qu'aucune poursuite à l'encontre des homosexuels n'a été relevée<sup>13</sup>.

L'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, contactée sur la question des poursuites par téléphone le 26 août 2013, précise qu'il n'y a ni poursuite judiciaire ni condamnation du fait d'être homosexuel ou d'avoir pratiqué l'homosexualité<sup>14</sup>.

Sur le même sujet, ASF Guinée indique dans un mail du 4 octobre 2013 que :

« pour l'année 2013, il y a eu une seule procédure pour acte impudique, commis par un jeune pêcheur, et qui est encore pendante devant le juge d'instruction du 4ème cabinet du Tribunal de Première Instance de Mafanco - Conakry 3. Donc pour le moment, la décision n'est pas encore intervenue<sup>15</sup> ».

En date du 22 novembre 2013, ASF précise par téléphone, à la demande du Cedoca, que cette procédure pour acte impudique est celle prévue par l'article 325 du code pénal précité<sup>16</sup>.

Le Cedoca a à nouveau contacté ASF Guinée, en septembre et octobre 2014, afin de lui demander si une décision était intervenue dans le cas mentionné ci-dessus pour 2013 et si depuis lors, d'autres procédures sur base de l'article 325 avaient eu lieu. A la date de rédaction du présent rapport, aucune réponse n'est parvenue dans les délais fixés pour cette recherche.

Selon le rapport d'Amnesty International (AI) sur la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne, paru en juin 2013 :

« Les conséquences des lois qui criminalisent les rapports entre personnes de même sexe ne se limitent pas à la peur permanente d'être arrêté. L'existence même de ces lois crée un climat dans lequel les membres de la famille et l'entourage au sens large se sentent autorisés à faire preuve de discrimination, de harcèlement et d'intimidation à l'égard des LGBTI. Certains États justifient le maintien de ces lois au motif qu'elles ne sont de toute façon pas appliquées. Avancer une telle excuse revient à reconnaître que la loi est fondamentalement mauvaise. En outre, les lois qui criminalisent des relations entre personnes de même sexe constituent en elles-mêmes une

---

<sup>11</sup> Koïvogui S., commissaire, directeur adjoint de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM), entretien téléphonique, 29/08/2013

<sup>12</sup> Terre des hommes, 03/06/2011, [url](#)

<sup>13</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Guinea*, s.d., [url](#)

<sup>14</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/08/2013

<sup>15</sup> Avocats sans frontières Guinée (ASF), e-mail, 04/10/2013

<sup>16</sup> Avocats sans frontières Guinée (ASF), entretien téléphonique, 22/11/2013

discrimination. Même si ces lois ne sont pas appliquées, en les conservant, les États obligent les LGBTI à vivre dans la crainte de poursuites et ne s'acquittent pas de leur obligation de protection puisqu'ils laissent entendre, dans leur législation, que les LGBTI sont des criminels<sup>17</sup> ».

### 1.2.2. Condamnations

L'association guinéenne des droits de l'homme, mentionnée plus haut et qui souhaite rester anonyme, a été contactée par mail sur la question des condamnations le 16 août 2012 ; dans un mail du même jour, cette association précise ceci : « il n'y a jamais eu de telles condamnations en Guinée, en ma connaissance. Et je serai surpris qu'il y en ait sans que je n'en ait [sic] la moindre information<sup>18</sup> ».

Il s'agit également de savoir si des condamnations d'homosexuels pour des motifs déguisés sont possibles ou si le fait d'être homosexuel peut constituer un fait aggravant, à l'occasion d'un autre conflit. Cette même association affirme dans un mail du 15 juillet 2010 qu'« aucune condamnation de ce type n'a été portée à notre connaissance malgré tout l'interet [sic] que nous y avons accordé<sup>19</sup> ».

ASF Guinée indique quant à lui dans un mail du 4 octobre 2013 :

« il y a eu beaucoup de poursuites pour attentat à la pudeur (articles 322, 223 et 224 du code pénal) et pour outrage public à la pudeur (articles 326 et 327 du code pénal) qui ont abouti à des condamnations effectives à des peines correctionnelles<sup>20</sup> ».

A la question de savoir si ces poursuites et condamnations concernent uniquement des homosexuels, ASF Guinée répond, lors d'un entretien téléphonique le 22 novembre 2013, qu'il n'y a pas que des homosexuels. Le Cedoca demande ensuite s'il est possible de connaître le nombre d'homosexuels concernés et ASF affirme qu'il n'y a pas de statistiques en la matière<sup>21</sup>.

### 1.3. Attitude des forces de l'ordre

Selon un rapport des instances d'asile néerlandaises sur la Guinée datant de juin 2009, les homosexuels peuvent faire l'objet d'extorsion par des agents de police ou des membres des services de sécurité, sous la menace de révéler leur orientation sexuelle à leur famille<sup>22</sup>.

Les participants à la mission conjointe ont pu s'entretenir dans un lieu public, en date du 5 novembre 2011, avec des homosexuels appartenant à l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, notamment au sujet de l'attitude des forces de l'ordre à leur égard. Ces témoins ont précisé qu'il était nécessaire pour eux d'avoir un comportement public qui ne transgresse pas les normes sociales, sous peine d'être exposés à des actes de violence isolés et à des mauvais traitements de la part de leur entourage ou des forces de l'ordre. Les homosexuels reconnus n'ont, selon ces témoins, pas de problème, tant qu'ils restent discrets<sup>23</sup>.

L'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, contactée par téléphone le 26 août 2013 sur la question de l'attitude des forces de l'ordre à l'encontre des homosexuels, affirme que les arrestations au

<sup>17</sup> Amnesty International (AI), 25/06/2013, p. 18, [url](#)

<sup>18</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 16/08/2012

<sup>19</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 15/07/2010

<sup>20</sup> Avocats sans frontières Guinée (ASF), e-mail, 04/10/2013

<sup>21</sup> Avocats sans frontières Guinée (ASF), entretien téléphonique, 22/11/2013

<sup>22</sup> Directie Personenverkeer, Migratie- en Vreemdelingenzaken, afdeling Asiel- en Migratiezaken, 30/06/2009, [url](#)

<sup>23</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, membres, interview, Conakry, 05/11/2011

niveau des commissariats sont généralement violentes. Elle mentionne plus de trente arrestations de HSH (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) par la police judiciaire au bar près de l'aéroport « Le Ciel Plus », quelques jours avant l'entretien téléphonique. D'après l'association, qui a cherché à connaître les motifs des arrestations, la police aurait procédé à celles-ci suite à une plainte du chef de quartier, en raison de la « pagaille » occasionnée par les HSH qui au surplus seraient, selon la police, mal habillés. Certaines de ces personnes arrêtées avaient, au moment de la conversation téléphonique, été libérées en échange d'argent. D'après l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, il n'y a eu aucune provocation de la part des HSH, leur arrestation est contraire à la loi<sup>24</sup>.

A la question de savoir ce qu'il était advenu des personnes arrêtées dans ce cadre, le responsable de l'association Afrique Arc-en-Ciel indique, au cours d'un entretien téléphonique le 26 novembre 2013 avec le Cedoca, que toutes les personnes arrêtées en août 2013 ont été libérées. La plupart d'entre elles auraient cependant quitté la Guinée après avoir été rejetées par leurs familles respectives. Leur arrestation a en effet été l'occasion pour ces familles de découvrir l'homosexualité de leur parent<sup>25</sup>.

Le Cedoca s'est encore entretenu par téléphone avec cette association le 9 décembre 2013, afin d'obtenir des précisions complémentaires, notamment sur la fréquence de ce type d'arrestations. Le responsable de l'association signale qu'il s'agit de cas isolés ; depuis cette arrestation d'août 2013, il n'y en a pas eu d'autre, selon lui. A la question de savoir si toutes ces personnes ont bien été libérées en échange d'argent, il répond par l'affirmative, en indiquant qu'il n'y a eu aucune procédure judiciaire à leur rencontre<sup>26</sup>.

Le 13 septembre 2013, la demande suivante a été formulée par mail à l'association des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme :

« y a-t-il eu au cours de cette période [c'est-à-dire depuis août 2012] des cas connus de détentions arbitraires par les forces de l'ordre, des cas de tortures, des traitements discriminatoires (humiliation, racket, insultes ...) ? ».

Le 30 septembre 2013, cette association indique par mail que :

« il y a des cas de détentions arbitraires car la cour d'assises n'avait pas siégé depuis plusieurs années, faute de budget. La détention préventive prolongée est une réalité, même si le nombre diminue de façon progressive depuis la reprise des assises et les états généraux de la justice. Mais il n'y a pas d'humiliations discriminatoires. La torture est une pratique qui était institutionnalisée sous les dictatures militaires qui se sont succédées, mais elle a tendance à baisser car il y a même un projet de lois que les ONG, dont la notre [sic], veulent soumettre à la nouvelle assemblée. Des pratiques isolées peuvent exister, mais pas de manière alarmante<sup>27</sup> ».

Le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2013 en Guinée mentionne dans sa rubrique « Societal Abuses, Discrimination, and Acts of Violence Based on Sexual Orientation and Gender Identity » que les autorités auraient arrêté des travestis, accusés de nuisance publique dans des boîtes de nuit<sup>28</sup>. Ce rapport ne contient aucune autre information ni sur ce fait en particulier ni sur l'attitude en général des forces de l'ordre guinéennes à l'égard des homosexuels, alors que pour

<sup>24</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/08/2013

<sup>25</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/11/2013

<sup>26</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 09/12/2013

<sup>27</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 30/09/2013

<sup>28</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Guinea*, s.d., [url](#)

d'autres pays, tels que le Sénégal<sup>29</sup> et le Cameroun<sup>30</sup>, des actes de violence par les forces de l'ordre sont répertoriés à la même rubrique.

Dans le rapport d'AI de juin 2013 sur la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne, il n'y a aucune information sur la Guinée, dans le chapitre consacré aux violences policières<sup>31</sup>.

Un rapport des instances d'asile néerlandaises datant de juin 2014 sur la Guinée mentionne également l'arrestation en août 2013 d'une trentaine de personnes, dont il a été question ci-dessus :

« In augustus 2013 arresteerde de politie een groep van ruim dertig homoseksuelen, waarvan sommige waren verkleed als vrouw. De politie nam hun telefoons en sieraden in beslag. Nadat vertegenwoordigers van de LHBT-gemeenschap bij de autoriteiten protesteerden, werd de groep vrijgelaten<sup>32</sup> ».

Ce même rapport précise par ailleurs que :

« In januari 2014 traden homoseksuele artiesten op bij een huwelijksceremonie in de wijk Matoto in Conakry. De politie nam enkele van hen mee naar het bureau; na betaling van 150 euro werden ze weer vrijgelaten. Voor zover bekend hebben zich overigens tijdens de verslagperiode geen majeure incidenten voorgedaan<sup>33</sup> ».

#### 1.4. Accès à la justice

A la question de savoir s'il est possible pour un homosexuel victime d'actes de violence homophobe de demander la protection de ses autorités, l'association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, précise ceci dans un mail du 16 août 2012 :

« Avec les moyens limités des services publics, il sera difficile pour un homosexuel de se faire protéger par l'Etat. La protection ne lui sera pas refusée à cause de son statut, mais cause des moyens limités de l'Etat<sup>34</sup> ».

Dans un mail du 30 septembre 2013, cette association répond à la même question de la façon suivante :

« Les violences homophobes sont traitées comme toutes les autres violences et les victimes ont recours comme toute victime d'autres types de violences. Pour l'instant, elles ne sont pas traitées de façon particulière<sup>35</sup> ».

Le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2013 signale que la stigmatisation sociale empêche les victimes de discrimination basée sur l'orientation sexuelle, de dénoncer des abus<sup>36</sup>.

<sup>29</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Senegal*, s.d., [url](#)

<sup>30</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Cameroon*, s.d., [url](#)

<sup>31</sup> Amnesty International (AI), 25/06/2013, pp. 29-30, [url](#)

<sup>32</sup> Directie Consulaire Zaken en Migratiebeleid, afdeling Migratie en Asiel, 06/2014, p. 52, [url](#)

<sup>33</sup> Directie Consulaire Zaken en Migratiebeleid, afdeling Migratie en Asiel, 06/2014, p. 52, [url](#)

<sup>34</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 16/08/2012

<sup>35</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 30/09/2013

<sup>36</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Guinea*, s.d., [url](#)

## 2. Situation sociale

### 2.1. Perception et attitude de la société

La question qui se pose ici est de savoir quelle est la perception sociale et l'attitude de la société guinéenne à l'égard des homosexuels.

Selon des témoins homosexuels, par ailleurs membres de l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, et selon des avocats d'ASF Guinée rencontrés lors de la mission en 2011, respectivement les 5 et 7 novembre, l'homosexualité est un sujet tabou dans la société guinéenne, un comportement non conforme à l'ordre social et qui contraint souvent les homosexuels à passer sous silence leur orientation sexuelle pour ne pas être rejetés<sup>37</sup>.

D'après les constatations générales de la mission de 2011, la famille en Guinée joue un rôle très important. Elle permet la socialisation des individus. Le modèle préconisé est celui du couple marié homme-femme, avec des enfants. Ne pas correspondre à ce modèle est considéré comme un échec et un déshonneur pour la famille. Elle a failli dans son rôle d'éducation, elle préférera donc rester discrète sur la question de l'homosexualité.

Le rapport des instances d'asile néerlandaises de juin 2009 sur la Guinée précise que ce rejet de l'homosexualité se vérifie dans la société guinéenne, dans son ensemble. Les homosexuels peuvent être victimes de railleries, de dégoût, voire d'exclusion. Il y a une telle pression sociale que les homosexuels préféreront cacher leur orientation sexuelle<sup>38</sup>.

Le rapport de juin 2014 de ces mêmes instances d'asile indique que l'homosexualité peut être perçue comme une maladie ou une déviance<sup>39</sup>.

La presse en ligne guinéenne rapporte plusieurs faits divers montrant le rejet dont les homosexuels peuvent être victimes.

Un article de janvier 2012 publié sur le site Internet Le Jour relate l'histoire d'un jeune homosexuel qui a dû quitter sa famille pour se protéger. Malade, il s'est par la suite rendu à l'hôpital, mais sa famille, l'ayant retrouvé, aurait refusé qu'il se fasse soigner. Il aurait été forcé de quitter l'hôpital et serait décédé par la suite, faute de soins<sup>40</sup>.

Sur Radio Kankan, un article datant d'avril 2013 indique qu'un jeune homosexuel a été battu à mort par ses parents, tandis que son ami serait en fuite. Selon les propos du frère de ce dernier, repris dans l'article :

« Nous sommes très contents, et nous n'avons aucun regret pour la mort de l'ami à mon petit frère. Ces deux énergumènes font la honte de nos familles respectives. A cause d'eux, nous sommes devenus la risée du voisinage. Nous sommes catégoriques, comme ils ont violé les lois et principes de la religion musulmane dans ses applications, nous lui réservons également le même sort que son ami de Satan. Qu'il aille au diable, nous le recherchons par tous les moyens possibles pour lui faire appliquer ce dont il mérite : La mort. Il n'y aura aucun recours au pardon ni à la pitié, parce qu'il a déshonoré notre famille pour toujours<sup>41</sup> ».

Un autre article paru sur Aminata en juin 2013 concerne un jeune homosexuel, piégé par des habitants du quartier Kountia, dans la préfecture de Coyah. Ce jeune homosexuel avait, selon

<sup>37</sup> Avocats sans frontières Guinée (ASF), interview, Conakry, 07/11/2011 ; Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, membres, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>38</sup> Directie Personenverkeer, Migratie- en Vreemdelingenzaken, afdeling Asiel- en Migratiezaken, 30/06/2009, [url](#)

<sup>39</sup> Directie Consulaire Zaken en Migratiebeleid, afdeling Migratie en Asiel, 06/2014, p. 52, [url](#)

<sup>40</sup> Le Jour, 19/01/2012, [url](#)

<sup>41</sup> Radio Kankan (Sylla I.K.), 22/04/2013, [url](#)

l'article, menacé un autre jeune qui refusait ses avances. Selon le président du quartier de Kountia, interrogé dans l'article, « c'est un mal social que nous devons éradiquer. Ça ne convient pas avec nos traditions ». Quant au jeune homosexuel, il a été interrogé par les responsables de la localité avant son transfert à la gendarmerie<sup>42</sup>.

Un article du 9 septembre 2013 paru sur Radio Kankan rapporte qu'un jeune homosexuel a dû fuir sa famille. Son père, un imam, considère que ce n'est plus son fils et que seule sa mort pourra rétablir l'honneur de la famille<sup>43</sup>.

Le 18 mars 2014, un article paru sur Woudabanews indique que :

« Sur le terrain, des homosexuels commencent à subir des mauvais regards s'ils ne sont pas accusés de tous les péchés. Certains sont même persécutés dans leurs familles respectives et de plus en plus, la pression sociale pousse d'aucuns à prendre la clé des champs. Pour autant, des observateurs avisés indiquent que la pratique commence à se frayer du chemin dans les établissements scolaires du secondaire même de l'intérieur du pays. A Conakry, les noms de gays sortent de mille bouches et les concernés n'hésitent pas à parler d'eux-mêmes, à l'abri des oreilles indiscrettes<sup>44</sup> ».

## 2.2. Vie socio-économique

Outre la perception sociale et l'attitude de la société à l'égard des homosexuels, se pose la question de leurs conditions de vie sur le plan socio-économique.

A ce sujet, le responsable de l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry souligne, lors de la mission en 2011, la ségrégation dont sont victimes les homosexuels, impliquant notamment leur difficulté à trouver du travail<sup>45</sup>.

Selon les témoins homosexuels présentés par l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry lors de cette mission, au cours d'un entretien le 5 novembre 2011, le tabou pesant sur l'homosexualité leur impose également de cacher leur sexualité au personnel de santé<sup>46</sup>.

Le Comité national de lutte contre le sida (CNLS), dans son rapport d'octobre 2008 intitulé « Cadre stratégique national 2008-2012 », ne mentionne pas le mot « homosexualité » mais parle des HSH comme étant un groupe à risque. Un des objectifs repris dans le rapport est de réduire pour 2012 la stigmatisation et la discrimination des personnes infectées et affectées, y compris les HSH, dans les lieux de travail, institutions publiques et privées, institutions de soins et dans les familles<sup>47</sup>.

En juin 2012, dans les locaux de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Conakry, ont été présentés plusieurs rapports d'études menées par le CNLS, en collaboration avec le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, et avec l'appui technique et financier du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il s'agissait au cours de ces études de terrain, de pouvoir indiquer le pourcentage de deux groupes à haut risque, à savoir les professionnelles du sexe (PS) mais aussi les homosexuels. Il est indiqué dans le rapport que le commerce du sexe est pratiqué dans toutes les communes de Conakry, avec une prédominance dans les communes de Matoto et Ratoma ; les communes de Ratoma et de Dixinn sont les plus

<sup>42</sup> Aminata (Diallo A.O.) via AllAfrica, 13/06/2013, [url](#)

<sup>43</sup> Radio Kankan (Sylla M.), 09/09/2013, [url](#)

<sup>44</sup> Woudabanews (Makhissa A.), 18/03/2014, [url](#)

<sup>45</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>46</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, membres, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>47</sup> Secrétariat exécutif du Comité national de lutte contre le sida (CNLS), 10/2008, [url](#)

touchées par la « pratique de l'homosexualité ». Ces rapports viennent combler une absence de données et le docteur Aïssatou Condé, représentante ONUSIDA, affirme que :

« ces populations cibles qui constituent un groupe à haut risque, doivent pouvoir bénéficier des services complets de prévention et de prise en charge clinique, psychologique et de soutien social, qui constituent des moyens sûrs de prévention des IST/VIH/Sida<sup>48</sup> ».

Un de ces rapports du CNLS date de juin 2012 et est intitulé « Estimation de la taille des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) dans la ville de Conakry ». Il précise ceci :

« Les HSH sont souvent stigmatisés et discriminés dans la plupart de nos sociétés africaines. Les normes culturelles et la stigmatisation dont ils craignent de faire l'objet, les poussent vers des comportements parfois illégaux ou stigmatisés qui, par conséquent les obligent à rester dans l'ombre pour préserver cette confidentialité. La connaissance que l'on a de ce phénomène varie d'un pays à un autre, le rapport homosexuel peut être moindre là où la stigmatisation est chose courante. Des facteurs tels que : le déni des gouvernements, le caractère confidentiel de ces comportements sexuels, la stigmatisation dont ils font l'objet et l'ignorance (ou l'absence d'informations adéquates) font trop souvent négliger cette population qui reste un grand défi pour la riposte aux IST/VIH/SIDA en Guinée. En Guinée on note une insuffisance des interventions innovantes en matière de prévention des IST/VIH allant au devant [sic] des populations exclues (HSH). Or une bonne estimation de la taille de cette population à risque face au VIH, est indispensable pour convaincre les décideurs et les investisseurs de l'existence d'un problème de santé publique et de son ampleur<sup>49</sup> ».

Ce rapport indique qu'il a permis d'estimer l'ampleur du phénomène des HSH dans les cinq communes de Conakry. La commune de Ratoma possède le plus grand nombre de sites de rencontre des HSH, puis viennent celles de Dixinn et de Kaloum. 613 HSH ont été comptés à Conakry dont 79 % sont célibataires<sup>50</sup>.

Dans un entretien téléphonique du 26 août 2013, l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, qui est par ailleurs citée dans le rapport du CNLS pour avoir participé à cette enquête de comptage, répond à la question de savoir si depuis la mission conjointe de 2011, des changements significatifs se sont produits au sujet de la situation des homosexuels. L'association signale qu'il y a eu, depuis cette mission, une amélioration significative de la situation des homosexuels sur le plan de la santé. A travers le CNLS, il a été possible d'imposer au ministère de la Santé l'application de certains programmes. L'association souhaiterait également à l'avenir mettre à disposition de tous les HSH un centre de santé, où ils pourraient venir se faire soigner pour tous les types de maladies<sup>51</sup>.

## 2.3. Liberté d'expression

### 2.3.1. Associations

Il est difficile de trouver des associations de défense des droits des homosexuels en Guinée. Le rapport du département d'Etat américain pour l'année 2013 affirme même qu'il n'y en a pas<sup>52</sup>. Cependant, le Cedoca est entré en contact en décembre 2009 avec l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, à l'époque en cours d'implantation en Guinée. Sur son site, on peut lire

<sup>48</sup> GuineeConakry (Camara L.), 20/06/2012, [url](#)

<sup>49</sup> Comité national de lutte contre le sida (CNLS), 06/2012, [url](#)

<sup>50</sup> Comité national de lutte contre le sida (CNLS), 06/2012, [url](#)

<sup>51</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/08/2013

<sup>52</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Guinea*, s.d., [url](#)

qu'Afrique Arc-en-Ciel (AAEC) est une association créée en 2007 par des gays africains et qu'elle est aujourd'hui implantée à Paris, à Conakry et à Lomé<sup>53</sup>. Lors du premier contact téléphonique avec l'association le 1<sup>er</sup> décembre 2009, celle-ci tenait des réunions clandestines et n'était pas enregistrée légalement, en raison des objectifs poursuivis : recenser la population gay de Guinée, pour mieux la sensibiliser à la lutte contre la propagation du sida et des autres maladies sexuellement transmissibles. Faute de moyens logistiques, il lui était difficile de travailler. Son seul partenaire était le CNLS<sup>54</sup>. Lors de l'entretien ayant eu lieu au cours de la mission en 2011, l'association a affirmé qu'il n'y avait pas d'autre association de ce type en Guinée<sup>55</sup>.

Afrique Arc-en-Ciel a reçu son agrément en 2011, comme l'attestent des documents qu'elle a elle-même fournis au Cedoca. Lors de la conversation téléphonique du 26 août 2013 avec le responsable de l'association, ce dernier indique avoir également pour partenaire l'ONUSIDA et être toujours la seule structure qui défend les HSH<sup>56</sup>. Dans ce cadre, il a participé à l'enquête de comptage citée plus haut, en collaboration avec les autorités guinéennes.

### 2.3.2. Lieux de rencontre

A la question de savoir s'il existe des lieux de rencontre pour homosexuels, l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry précise, lors d'un entretien téléphonique du 1<sup>er</sup> décembre 2009, que c'est le cas et qu'il s'agit de « maquis » (bars) ou parfois de salles de conférence louées dans des hôtels pour l'occasion. Ce ne sont souvent pas des lieux attitrés que fréquente la communauté homosexuelle mais plutôt de lieux informels ou temporaires<sup>57</sup>.

L'existence de bars dont les gérants sont tolérants a été signalée aux membres de la mission en 2011, par les témoins homosexuels avec lesquels ils se sont entretenus. Ces gérants font toutefois souvent l'objet de pressions et certains bars ont été fermés par les autorités pour cause de prostitution. Les hôtels et certaines boîtes de nuit fréquentés par les étrangers sont, d'après l'association, des lieux de rencontre privilégiés pour les homosexuels de la capitale<sup>58</sup>.

Le rapport des instances d'asile néerlandaises sur la Guinée mentionnait également en 2009 l'existence à Conakry d'un certain nombre de lieux de rencontre ainsi que de bars qui accueillent les homosexuels. Ces lieux sont, d'après le rapport, connus de tous, pas uniquement des homosexuels<sup>59</sup>.

Selon un article paru en février 2012 sur le site d'InfoGuinee, l'homosexualité, autrefois discrète, est un phénomène qui prend de l'ampleur à Conakry. L'article rapporte que les rendez-vous des homosexuels ont lieu au bar « Hippo Force » près de l'aéroport de Conakry, au sein du Novotel, au « Carrefour Transit » ou encore au carrefour « Centre Emetteur »<sup>60</sup>.

Le rapport de 2012 du CNLS, dont il est question plus haut, recense les sites de rencontre à Conakry<sup>61</sup>, ces derniers sont repris en annexe du présent document.

<sup>53</sup> Afrique Arc-en-Ciel [site web], 30/01/2013, [url](#)

<sup>54</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 01/12/2009

<sup>55</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>56</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/08/2013

<sup>57</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 01/12/2009

<sup>58</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, membres, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>59</sup> Directie Personenverkeer, Migratie- en Vreemdelingenzaken, afdeling Asiel- en Migratiezaken, 30/06/2009, [url](#)

<sup>60</sup> InfoGuinee (Keita Y.), 29/02/2012, [url](#)

<sup>61</sup> Comité national de lutte contre le sida (CNLS), 06/2012, [url](#)

### 2.3.3. Evénements

En janvier 2012, la section des Affaires publiques de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Conakry a organisé une projection du film *Dakan*, afin d'attirer l'attention de tous et susciter une discussion sur les droits de l'homme, en particulier les droits des LGBT guinéens dans leur pays<sup>62</sup>.

Ce film réalisé en 1997 par un cinéaste guinéen, Mohamed Camara, est une fiction sur le thème de l'homosexualité. Il raconte l'histoire de deux lycéens, amoureux l'un de l'autre. Leurs familles respectives acceptent très mal cet amour. L'un des deux cède aux pressions, se marie et a un enfant. L'autre doit par contre voir un marabout pour qu'il le délivre de cette passion<sup>63</sup>.

## 2.4. Cas particuliers

D'après l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, interrogée par mail le 1<sup>er</sup> décembre 2009 sur la question de savoir si la situation des lesbiennes est comparable à celle des homosexuels en Guinée, leur situation serait plus enviable que celle des hommes, certaines d'entre elles étant mariées et occupant parfois des postes importants dans l'administration guinéenne : « Les lesbiennes ont [sic] les connais [sic] mais elle [sic] plus traité [sic] avec respect que nous. Pourquoi, 25% des femmes lesbiennes sont des dames mariés [sic] qui sont mêmes [sic] placées à des postes importants dans l'administration guinéenne. Donc on ne peut pas parlé [sic] de comparaison<sup>64</sup> ».

Par ailleurs, de l'avis unanime des témoins rencontrés lors de la mission de 2011, en date du 5 novembre, l'indépendance financière constitue un facteur essentiel pour éviter la marginalisation, voire l'exclusion, tant au niveau de la famille que de la société. Si, de surcroît, l'homosexuel subvient aux besoins de sa famille, son homosexualité n'est plus un problème pour son entourage familial. L'extrême pauvreté dans laquelle vit la majorité de la population guinéenne, associée à la marginalisation dont les homosexuels peuvent être victimes, explique le fait qu'ils éprouvent les plus grandes difficultés à trouver des activités génératrices de revenus. C'est pour cette raison que se développe une prostitution homosexuelle de survie surtout dirigée vers les expatriés résidant dans la capitale. Ces témoins homosexuels insistent en outre sur la nécessaire solidarité au sein de la communauté homosexuelle. Si l'homosexuel trouve une source de financement (par exemple un expatrié), il en fait profiter le groupe<sup>65</sup>.

## 3. Contexte socio-politique

### 3.1. Situation générale

Suite à l'élection présidentielle de novembre 2010, remportée par Alpha Condé, les élections législatives auraient dû se tenir dans les six mois<sup>66</sup>. Faute d'accord entre le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), et les partis d'opposition, il aura fallu attendre trois ans, émaillés de violences régulières<sup>67</sup>, pour qu'elles aient lieu finalement le 28 septembre 2013.

Le vote s'est déroulé dans le calme<sup>68</sup>, mais des dysfonctionnements sont dénoncés par l'opposition et la communauté internationale<sup>69</sup>, alors que le dépouillement n'est pas encore terminé<sup>70</sup>.

<sup>62</sup> Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, 12/01/2012, [url](#)

<sup>63</sup> Wikipedia, s.d., [url](#) ; Africultures (Camara M.), 01/05/1999, [url](#)

<sup>64</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, e-mail, 01/12/2009

<sup>65</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, membres, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>66</sup> Agence France-Presse (AFP), 28/04/2012, [url](#)

<sup>67</sup> France 24, 23/09/2013, [url](#) ; Le Monde, 23/09/2013, [url](#)

<sup>68</sup> Le Monde, 28/09/2013, [url](#)

<sup>69</sup> Radio France internationale (RFI), 09/10/2013, [url](#)

L'opposition demande l'annulation de ces élections<sup>71</sup>. Les résultats provisoires sont révélés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) le samedi 19 octobre 2013 : le parti au pouvoir remporte une courte majorité de 53 sièges sur les 114 à pourvoir à l'Assemblée nationale<sup>72</sup>. Ces résultats sont confirmés par la Cour suprême le 15 novembre 2013<sup>73</sup>.

Le 12 décembre 2013, les partis politiques d'opposition, excepté le Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN) de Lansana Kouyaté, font connaître leur décision de siéger à l'Assemblée nationale<sup>74</sup>.

Le 2 mars 2014, la CENI annonce le report *sine die* des élections communales et communautaires qui devaient initialement se tenir durant le premier trimestre 2014<sup>75</sup>.

Le 9 juin 2014, l'opposition guinéenne, en désaccord avec le gouvernement, notamment sur l'application de l'accord politique du 3 juillet 2013, décide de suspendre sa participation à l'Assemblée nationale et de reprendre les meetings et manifestations de rue<sup>76</sup>.

Le 4 juillet 2014, l'opposition proclame la levée du boycott de ses activités au sein de l'Assemblée nationale<sup>77</sup>.

De manière générale, la Guinée, touchée par le virus Ebola en 2014, connaît une crise sanitaire importante, avec des répercussions sur le plan social et économique<sup>78</sup>.

### 3.2. Position des acteurs politiques

Aucune source spécialisée dans la défense des droits des homosexuels en particulier ou des droits de l'homme en général ne relève une violence encouragée par l'Etat guinéen<sup>79</sup>, si ce n'est le discours homophobe prononcé en août 2010 par le Premier ministre de l'époque, Jean-Marie Doré, lors du lancement officiel à Conakry d'un bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)<sup>80</sup>.

A la question de savoir si ce discours est un cas isolé, l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry précise, lors d'un entretien téléphonique le 26 août 2013, qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu d'autres déclarations de ce genre depuis lors<sup>81</sup>.

Dans le rapport d'AI de juin 2013 sur la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne, il n'y a aucune information sur la Guinée, dans le chapitre consacré à l'incitation à la haine et à la discrimination par les dirigeants politiques<sup>82</sup>.

<sup>70</sup> Radio France internationale (RFI), 05/10/2013, [url](#)

<sup>71</sup> Radio France internationale (RFI), 04/10/2013, [url](#)

<sup>72</sup> Radio France internationale (RFI), 19/10/2013, [url](#)

<sup>73</sup> Afriquinfos, 16/11/2013, [url](#)

<sup>74</sup> Afriquinfos, 12/12/2013, [url](#)

<sup>75</sup> Gbassikolo, 02/03/2014, [url](#)

<sup>76</sup> Afrik (Diallo M.), 10/06/2014, [url](#)

<sup>77</sup> Africaguinee (Diallo B.), 04/07/2014, [url](#)

<sup>78</sup> Huffington Post, 24/09/2014, [url](#)

<sup>79</sup> Cfr notamment International Gay and Lesbian Human Rights Commission (IGLHRC) [site web], s.d., [url](#) ; International Lesbian and Gay Association (ILGA) [site web], s.d., [url](#) ; Africagay [site web], s.d., [url](#) ; Amnesty International (AI) [site web], s.d., [url](#)

<sup>80</sup> United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2011 Guinea*, s.d., [url](#)

<sup>81</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/08/2013

<sup>82</sup> Amnesty International (AI), 25/06/2013, pp. 29-30, [url](#)

### 3.3. Position des acteurs religieux

D'après l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry et les témoins homosexuels rencontrés lors de la mission de 2011, l'imam de la grande mosquée Fayçal de Conakry a appelé dans un prêche à bannir de la société « les hommes qui couchent avec des hommes », sans précision de date toutefois<sup>83</sup>.

A la question de savoir si le discours des religieux a changé au sujet de l'homosexualité, depuis la mission de 2011, le responsable de cette association affirme le 26 août 2013, au cours d'un entretien téléphonique avec le Cedoca, que la situation n'a pas changé. Le cas du premier imam de Boké est cité en exemple : ce dernier condamne les homosexuels. Au niveau des autorités religieuses de Conakry, l'association souligne leur silence à ce sujet<sup>84</sup>.

Un article sur les homosexuels paru dans L'Express Guinée, mais dont la date de publication n'a pu être précisée, rapporte que « les imams n'hésitent pas à s'élever catégoriquement contre ces orientations sexuelles dans leurs sermons<sup>85</sup> ».

En mars 2014, un article de presse paru sur le site Internet Africaguinee fait état de rumeurs de discussions au sein du parlement au sujet d'un projet de loi autorisant l'homosexualité en Guinée. Suite à ces rumeurs, le grand imam de la mosquée Fayçal de Conakry s'est prononcé contre l'idée d'une telle loi<sup>86</sup>. L'Assemblée nationale a par la suite démenti ces rumeurs<sup>87</sup>.

### 3.4. Position des médias

Concernant la position des médias au sujet de l'homosexualité, la coordination de l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, rencontrée lors d'un entretien à Conakry le 5 novembre 2011, signale que dans les médias guinéens, on ne parle pas de l'homosexualité<sup>88</sup>. Le 26 août 2013, cette coordination confirme par téléphone que le sujet reste tabou chez les journalistes professionnels ; il n'y a ni discours homophobe, ni dénonciation de cas de violences à l'encontre des homosexuels<sup>89</sup>.

Un journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG), faisant également partie d'une association de défense des droits de l'homme, que les membres de la mission ont rencontré en 2011 dans les locaux de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), mais qui souhaite garder l'anonymat pour éviter toute forme de dérangement, précise aussi, en réponse à cette question, dans un mail du 1<sup>er</sup> septembre 2012, que :

« Parlant du traitement de l'homosexualité dans les médias guinéens, je vous dirais tout simplement qu'aucune presse ne lui accorde la moindre attention ni le moindre espace à cause des préjugés culturels et religieux fortement ancrés dans notre société au risque de susciter le courroux des uns et des autres. Personne n'ose exposer des faits liés à l'homosexualité à la radio, à la tv ou dans la presse. Toutefois, cela ne veut pas dire que le phénomène n'existe pas dans le pays, mais on en parle que dans un cercle réduit dans les salons, au café ou entre amis, mais jamais sur la place publique<sup>90</sup> ».

Contacté sur la question de savoir si depuis 2012 la situation a évolué dans les médias, ce journaliste affirme dans un mail du 9 septembre 2013 que :

<sup>83</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, membres, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>84</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/08/2013

<sup>85</sup> L'Express Guinée, s.d., [url](#)

<sup>86</sup> Africaguinee (Keita F.), 05/03/2014, [url](#)

<sup>87</sup> Africalog, 21/02/2014, [url](#)

<sup>88</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, interview, Conakry, 05/11/2011

<sup>89</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/08/2013

<sup>90</sup> Journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG) et militant des droits de l'homme, e-mail, 01/09/2012

---

« A propos de l'homosexualité en guinée [sic] et de son traitement dans les médias, il n'y a eu aucun chagement [sic], la question reste toujours tabou pour ne pas dire proscrite à cause de la rékigion [sic] et des traditions<sup>91</sup> ».

L'association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme répond elle aussi à cette question dans un mail du 30 septembre 2013 :

« La presse parle de l'homosexualité comme de tous les autres sujets maintenant, c'est une avancée mais [sic] si elle est timide. Ce matin, entre 09 h et 10 h, une radio privée de la place, 'Espace fm', dans une de ses émissions quotidiennes ( les grandes gueules) en parlait et un débat même a eu lieu autour de la question<sup>92</sup> ».

Le Cedoca a tenté de contacter cette radio afin d'obtenir plus de précisions, mais aucune réponse n'est parvenue dans les délais fixés pour cette recherche.

L'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry affirme au sujet de cette émission, au cours d'un entretien téléphonique avec le Cedoca en date du 26 novembre 2013, que la radio Espace FM est une des plus écoutées et que le débat précité n'a pas été violent : des personnes sont intervenues en direct pour dire que les homosexuels doivent être bannis, alors que d'autres témoignages étaient plutôt positifs<sup>93</sup>.

Un article paru le 11 juin 2014 dans le journal guinéen *La Lance*, auquel le Cedoca est abonné, s'intitule « Haro sur l'homosexualité ». Il indique que l'homosexualité qui gagne du terrain en Guinée, alimente les débats. Il revient sur la condamnation de cette pratique par le grand imam de Conakry<sup>94</sup>.

La presse en ligne guinéenne dont il a été question plus haut, rapporte, quant à elle, plusieurs faits divers montrant le rejet dont les homosexuels peuvent être victimes.

---

<sup>91</sup> Journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG) et militant des droits de l'homme, e-mail, 09/09/2013

<sup>92</sup> Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 30/09/2013

<sup>93</sup> Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretien téléphonique, 26/11/2013

<sup>94</sup> La Lance (Diallo T.H.), 11/06/2014, p. 2

---

## Résumé

La Guinée dispose d'une législation condamnant les actes impudiques ou contre nature commis avec un individu du même sexe.

Selon les informations obtenues auprès des organisations de défense des droits de l'homme et de l'association de défense des droits des homosexuels Afrique Arc-en-Ciel Conakry, il n'y a ni poursuite judiciaire ni condamnation du fait d'être homosexuel ou d'avoir pratiqué l'homosexualité. Avocats sans frontières Guinée (ASF) recense par contre pour l'année 2013 une procédure pour acte impudique.

De l'avis des homosexuels rencontrés lors de la mission en 2011, l'homosexuel peut être victime d'actes isolés de violence par son entourage ou par les forces de l'ordre, lorsqu'il transgresse l'ordre social établi. L'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry affirme que les arrestations au niveau des commissariats sont généralement violentes, tout en précisant que ces arrestations sont peu fréquentes.

Quant à l'accès des homosexuels à la justice, une seule source a répondu à cette question, à savoir une association guinéenne des droits de l'homme qui rapporte qu'il est difficile pour un homosexuel de se faire protéger par l'Etat, non en raison de son homosexualité, mais à cause des moyens limités de celui-ci.

D'après des témoins homosexuels, par ailleurs membres de l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, et selon des avocats rencontrés lors de la mission en 2011, l'homosexualité est un sujet tabou, un comportement non conforme à l'ordre social et qui contraint souvent les homosexuels à passer sous silence leur orientation sexuelle pour ne pas être rejetés par leur famille ou la société. L'indépendance financière constitue, selon les témoins homosexuels, un facteur essentiel pour éviter la marginalisation, voire l'exclusion, tant au niveau de la famille que de la société. Si, de surcroît, l'homosexuel subvient aux besoins de sa famille, son homosexualité n'est plus un problème pour son entourage familial.

Sur le plan socio-économique, les témoins approchés en 2011 soulignent la ségrégation dont sont victimes les homosexuels, impliquant notamment leur difficulté à trouver du travail. Au niveau de la santé, le tabou pesant sur l'homosexualité les oblige à cacher leur sexualité au personnel de santé. Toutefois, depuis 2012, l'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry constate une amélioration significative de la situation des homosexuels à ce niveau. A travers le Comité national de lutte contre le sida (CNLS), il a été possible d'imposer au ministère de la Santé l'application de certains programmes en faveur des homosexuels.

Selon une source consultée sur Internet, l'homosexualité prend de l'ampleur à Conakry ; un certain nombre de lieux de rencontre ainsi que des bars qui accueillent les homosexuels, ont été répertoriés dans un rapport d'enquête du CNLS datant de 2012. L'association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, reconnue légalement, affirme être la seule association de défense des droits des homosexuels active sur le terrain. Elle travaille en partenariat avec l'ONUSIDA et le CNLS.

Aucune source spécialisée dans la défense des droits des homosexuels en particulier ou des droits de l'homme en général ne signale une violence encouragée par les acteurs politiques guinéens à l'encontre des homosexuels. Il arrive, par contre, que certains imams condamnent l'homosexualité dans leurs prêches.

Concernant le traitement de l'homosexualité dans la presse, les sources sont contradictoires. Alors que certaines précisent que le sujet est tabou dans la presse, une association des droits de l'homme indique que la presse parle de l'homosexualité comme de tous les autres sujets. Le Cedoca relève par ailleurs que la presse en ligne guinéenne se fait l'écho de faits divers montrant le rejet dont les homosexuels peuvent être victimes.

## Annexe

### Situation des sites HSH par quartier des cinq communes de Conakry<sup>95</sup>

#### N° Noms des Sites, Quartiers, Adresses

##### **I-Commune de Kaloum**

- 1 Tango 1, Manquépas, Face Hôtel Shasha
- 2 Vridi Canal, Sans file, Près du Camp Samory
- 3 Bembeya, Almamyah, Près Sotelgui
- 4 Buffet de la Gare, Almamyah, Près de la Gare
- 5 Skanding, Coronthie, Ex Acajou
- 6 Tango 2, Sandervalyah, Près du Musée Nationale [sic]
- 7 Havana City, Sandervalyah, Face Immeuble Biriki Momo
- 8 Patriote, Sandervalyah, Cote d'Ignace Deen
- 9 Fougou-Fougou, Sans file, Face Escadron N°1
- 10 Hôtel Shasha, Manquépas, Face Tango 1
- 11 MLS, Tombo, Près Cinéma Liberté
- 12 Mille Pattes, Sandervalyah, Corniche Ignace Deen
- 13 Saison 3, Manquépas, Face Eglise Anglicane
- 14 Copains, Boulbinet, Face CNTG

##### **II-Commune de Dixinn**

- 15 Bon Coin, Belle vue marché, Face Société Naval [sic]
- 16 Alizé, Landréyah, Ex Tifany
- 17 Echangeur, Dixinn Port, Face la Pharmacie la fontaine
- 18 Amsterdam, Landréyah, Après Alizé
- 19 Pergola, Dixinn centre 2, Après la station Total
- 20 Insomnia, Belle vue marché, Derrière Bon Coin
- 21 Première-Classe, Belle vue marché, Tout près de Bon-Coin
- 22 Ipso-Facto, Minière, Près Hôtel Golf
- 23 Resto-Golf, Minière, Face de la maison des jeunes

##### **III-Commune de Matam**

- 24 Talibeya, Matam Mosquée, A côté du G7
- 25 36-15, Coléah Cité Police, Près carrefour Domino
- 26 Santa-Plus, Matam Mosquée, Près Ambassade de Russie
- 27 Play, Mafanco, Carrefour Mafanco
- 28 Del-Fanta, Mafanco, Près Ecole Châteaux Brillant
- 29 Capitale-Plus, Coléah, Domino Face Ministère de la Police
- 30 Concorde, Lanséboungui, Tout près de DDR
- 31 Wonkifong, Carrière Centre, Derrière la Station Total
- 32 Restaurant-Cristal Plus, Matam, Près Agence EDG Ex Manutention Route Niger
- 33 G7, Matam, Contigüe au Cristal
- 34 Zénith, Dixinn Gare, Ex magasin Mali en face de l'entreprise Brésilienne ZAGOPE

##### **IV-Commune de Matoto**

- 35 Ciel Plus, Aviation, Route du Camp A Yaya
- 36 Escale de l'Aéroport, Aéroport, Près du Tunnel de l'Aéroport
- 37 Bon Janneau, Yinbayah, Pharmacie Face Diamant Noir

<sup>95</sup> Comité national de lutte contre le sida (CNLS), 06/2012, pp. 15-18, [url](#)

- 38 Tropicana, Béhanzin, Avant Centre Médical
- 39 La Joie, Aviation, Cité de l'Air
- 40 Ciel, Béhanzin, Face Ecole Primaire Route Bambéto

**V-Commune de Ratoma**

- 41 Cristal-Bar, Taouyah, Carrefour Transit
- 42 Colisium, Taouyah, Carrefour Transit
- 43 Virage, Ratoma, Près du Commissariat de Police Ratoma
- 44 Ambiance Cote, Taouyah, Carrefour Transit
- 45 Calebasse Plus, Taouyah, Carrefour face Cinéma Robgané
- 46 Plage Robgané, Taouyah, Près chez Ex 1ere Dame
- 47 Foret-Foté, Taouyah, Carrefour Transit
- 48 Barry-Becks, Kipé, Centre Emetteur sur la T2
- 49 QG, Lanbandji, Près du Centre Commercial
- 50 Tango 3, Kaporo, Après le Pont Nongo
- 51 Zénith, Ratoma Bonfi, Près Pizzeria Avant le Pont
- 52 Mixte, Ratoma, Ex KSK
- 53 Mercure Université, Kipé, Sur T 2 à la Cité des médecins
- 54 Akwaba, Taouyah, Carrefour Transit Près Station
- 55 Duplexe, Ratoma, Tout Près de la Station Total
- 56 Wafou, Kipé Dadyah, Près de Cris berg Ex Climax
- 57 El Beyrouth, Kipé, Centre Emetteur route école Française
- 58 Seven and Levens, Kipé, Sur la T2 route Aéroport
- 59 La Scala, Nongo, Sur la route de l'Université Koffi près du club Ayou
- 60 Club Ayou, Nongo, Près de la Scala
- 61 New Rose, Lambangui, Juste après le Pont de Nongo Taady

---

## Bibliographie

### Contacts directs

Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, e-mail, 01/12/2009, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, membres, interview, Conakry, 05/11/2011, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, interview, Conakry, 05/11/2011, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Association Afrique Arc-en-Ciel Conakry, responsable, entretiens téléphoniques, 01/12/2009, 26/08/2013, 26/11/2013, 09/12/2013, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Association guinéenne des droits de l'homme qui souhaite rester anonyme, e-mail, 15/07/2010, 16/08/2012, 30/09/2013, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Avocats sans frontières Guinée (ASF), interview, Conakry, 07/11/2011, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Avocats sans frontières Guinée (ASF), e-mail, 04/10/2013, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Avocats sans frontières Guinée (ASF), entretien téléphonique, 22/11/2013, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Journaliste de la Radio télévision guinéenne (RTG) et militant des droits de l'homme, e-mail, 01/09/2012, 09/09/2013, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Koïvogui S., commissaire, directeur adjoint de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM), entretien téléphonique, 29/08/2013, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

### Sources écrites et audiovisuelles

Africaguinee (Keita F.), *Cas de l'homosexualité en Guinée : Le grand imam de Conakry hausse le ton !*, 05/03/2014, <http://www.africaguinee.com/articles/2014/03/05/cas-de-l-homosexualite-en-guinee-le-grand-imam-de-conakry-hausse-le-ton> [consulté le 22/09/2014]

Africaguinee (Diallo B.), *Dernière minute :L'opposition annonce son retour à l'assemblée Nationale*, 04/07/2014, <http://www.africaguinee.com/articles/2014/07/04/derniere-minute-l-opposition-annonce-son-retour-l-assemblee-nationale> [consulté le 27/10/2014]

Africalog, *Homosexualité: L'Assemblée dément la rumeur d'une proposition de loi*, 21/02/2014, <http://www.africalog.com/news/homosexualite-l-assemblee-dement-la-rumeur-d-une-proposition-de-loi> [consulté le 27/10/2014]

Africultures (Camara M.), *Dakan*, 01/05/1999, <http://www.africultures.com/php/index.php?nav=article&no=841> [consulté le 26/09/2014]

Afrik (Diallo M.), *Guinée : l'opposition se retire de l'Assemblée nationale et menace*, 10/06/2014, <http://www.afrik.com/guinee-l-opposition-boycotte-l-assemblee-nationale> [consulté le 27/10/2014]

Afrique Arc-en-Ciel [site web], 30/01/2013, <http://www.afriquearcenciel.org/drupal7/?q=accueil> [consulté le 26/09/2014]

Afriquinfos, *Guinée/législatives : la Cour suprême confirme les résultats fournis par la CENI*, 16/11/2013, <http://www.afriquinfos.com/articles/2013/11/16/guineelegislatives-cour-supr%C3%A0me-confirme-resultats-fournis-ceni-236763.asp> [consulté le 26/09/2014]

Afriquinfos, *Guinée : L'opposition décide de siéger à la nouvelle Assemblée nationale*, 12/12/2013, <http://www.afriquinfos.com/articles/2013/12/12/guinee-lopposition-decide-sieger-nouvelle-assemblee-nationale-240072.asp> [consulté le 27/10/2014]

Agence France-Presse (AFP), *Guinée: report sine die des législatives du 8 juillet*, 28/04/2012, [http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/guinee-report-sine-die-des-legislatives-du-8-juillet\\_1109319.html](http://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/guinee-report-sine-die-des-legislatives-du-8-juillet_1109319.html) [consulté le 26/09/2014]

Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, *Présentation du film à l'appui des droits des Homosexuels*, 12/01/2012, <http://french.guinea.usembassy.gov/lesbiennes01122012.html> [consulté le 26/09/2014]

Aminata (Diallo A.O.) via AllAfrica, *Guinée: Un homosexuel arrêté puis violemment bastonné à Kountia*, 13/06/2013, <http://fr.allafrica.com/stories/201306131125.html> [consulté le 26/09/2014]

Amnesty International (AI), *Quand aimer devient un crime. La criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne*, 25/06/2013, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR01/001/2013/fr> [consulté le 15/09/2014]

Code pénal, loi n° 98/036, 31/12/1998, <https://sites.google.com/site/guineejuristes/CODEPENAL.pdf> [consulté le 15/09/2014]

Comité national de lutte contre le sida (CNLS), *Estimation de la taille des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) dans la ville de Conakry. Rapport final*, 06/2012, [http://www.cnlsguineeconakry.org/index.php?option=com\\_jdownloads&Itemid=397&view=summary&cid=357&catid=29](http://www.cnlsguineeconakry.org/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=397&view=summary&cid=357&catid=29) [consulté le 26/09/2014]

Directie Consulaire Zaken en Migratiebeleid, afdeling Migratie en Asiel, *Algemeen Ambtsbericht Guinee*, 06/2014, <http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=20&cad=rja&uact=8&ved=0CFE0FjAJOAo&url=http%3A%2F%2Fwww.rijksoverheid.nl%2Fbestanden%2Fdocumenten-en-publicaties%2Fambtsberichten%2F2014%2F06%2F23%2Fguinee-2014-06-20%2Falgemeen-ambtsbericht-guinee-juni-2014.pdf&ei=kSspVJn1BpHqaLzUqKqE&usq=AFQjCNF2eRyddwKaBeQ15RECDtWNPfo3uA> [consulté le 27/10/2014]

Directie Personenverkeer, Migratie- en Vreemdelingenzaken, afdeling Asiel- en Migratiezaken, *Algemeen Ambtsbericht Guinee*, 30/06/2009, <http://www.rijksoverheid.nl/documenten-en-publicaties/ambtsberichten/2009/06/30/guinee-2009-06-30.html> [consulté le 27/10/2014]

France 24, *Nouvelle flambée de violences à Conakry à l'approche des législatives*, 23/09/2013, <http://www.france24.com/fr/20130923-nouvelle-flambee-violence-conakry-legislatives-guinee-elections-police-militants-ufdg> [consulté le 26/09/2014]

Gbassikolo, *La Ceni annonce le report sine die des élections communale et communautaire*, 02/03/2014, <http://gbassikolo.com/politique/34-actualite/3702-la-ceni-annonce-le-report-sine-die-des-elections-communale-et-communautaire.html> [consulté le 15/07/2014]

GuineeConakry (Camara L.), *Halte au sida : validation des rapports d'études*, 20/06/2012, <http://www.guineeconakry.info/article/detail/halte-au-sida-validation-des-rapports-detudes/> [consulté le 27/10/2014]

Huffington Post, *Ebola: les impacts économiques et sociaux pourraient être tout aussi meurtriers que l'épidémie*, 24/09/2014, [http://www.huffingtonpost.fr/philippe-leveque/ebola-les-impacts-economi\\_b\\_5872182.html](http://www.huffingtonpost.fr/philippe-leveque/ebola-les-impacts-economi_b_5872182.html) [consulté le 27/10/2014]

InfoGuinee (Keita Y.), *Moeurs : Homosexualité, un fléau qui gagne du terrain à Conakry*, 29/02/2012, [http://www.infoguinee.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=9226:murs--homosexualite-un-fléau-qui-gagne-du-terrain-en-guinee&catid=33:societe&Itemid=5](http://www.infoguinee.com/index.php?option=com_content&view=article&id=9226:murs--homosexualite-un-fléau-qui-gagne-du-terrain-en-guinee&catid=33:societe&Itemid=5) [consulté le 11/10/2013]

La Lance (Diallo T.H.), *Haro sur l'homosexualité*, 11/06/2014, n° 904 [consulté le 27/10/2014]

L'Express Guinée, *Guinée: Protection des homosexuels et des lesbiennes, un sujet à polémique*, s.d., [http://lexpressguinee.com/fichiers/videos5.php?langue=fr&idc=fr\\_Guinee\\_Protection\\_des\\_homosexuels\\_et\\_des\\_lesbiennes\\_un\\_suje](http://lexpressguinee.com/fichiers/videos5.php?langue=fr&idc=fr_Guinee_Protection_des_homosexuels_et_des_lesbiennes_un_suje) [consulté le 26/09/2014]

Le Jour, *Kankan: Un homosexuel abandonné sans soin médical meurt ...*, 19/01/2012, [http://www.lejour.info/index.php?option=com\\_content&view=article&id=3505:kankan-un-homosexuel-abandonne-sans-soin-medical-meurt-&catid=3:societe&Itemid=4](http://www.lejour.info/index.php?option=com_content&view=article&id=3505:kankan-un-homosexuel-abandonne-sans-soin-medical-meurt-&catid=3:societe&Itemid=4) [consulté le 26/09/2014]

Le Monde, *Violences préélectorales en République de Guinée*, 23/09/2013, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/09/23/violences-preelectorales-en-republique-de-guinee\\_3483028\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/09/23/violences-preelectorales-en-republique-de-guinee_3483028_3212.html) [consulté le 27/10/2014]

Le Monde, *Guinée : les législatives se déroulent dans le calme*, 28/09/2013, [http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/09/28/la-guinee-vote-dans-le-calme-pour-ses-premieres-legislatives-depuis-plus-de-10-ans\\_3486684\\_3212.html](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2013/09/28/la-guinee-vote-dans-le-calme-pour-ses-premieres-legislatives-depuis-plus-de-10-ans_3486684_3212.html) [consulté le 26/09/2014]

Radio France internationale (RFI), *En Guinée, l'opposition demande l'annulation des législatives*, 04/10/2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20131004-guinee-opposition-demande-annulation-legislatives> [consulté le 26/09/2014]

Radio France internationale (RFI), *Guinée : l'ONU tente d'éviter le scénario d'une crise post-électorale*, 05/10/2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20131005-guinee-onu-eviter-scenario-crise-postelectorale-conakry-djinnit-cellou-dalein-diallo> [consulté le 26/09/2014]

Radio France internationale (RFI), *Législatives en Guinée : la communauté internationale dénonce des «irrégularités»*, 09/10/2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20131009-legislatives-guinee-communaute-internationale-denonce-irregularites> [consulté le 26/09/2014]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: la victoire du parti d'Alpha Condé contestée par l'opposition*, 19/10/2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20131019-guinee-le-parti-alpha-conde-allies-remportent-elections-legislatives-ceni-opposition-rpg-ufdg> [consulté le 27/10/2014]

Radio Kankan (Sylla I.K.), *Tragédie: Affaire d'homosexualité: La Famille d'Aly Soumah se déchaine suite à la mort de son ami*, 22/04/2013, [http://www.radio-kankan.com/Nouvelles-Radio-KanKan.161.0.html?&cHash=d36d500296&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=12575](http://www.radio-kankan.com/Nouvelles-Radio-KanKan.161.0.html?&cHash=d36d500296&tx_ttnews%5Btt_news%5D=12575) [consulté le 27/10/2014]

Radio Kankan (Sylla M.), *Société: Un homosexuel poursuivi à mort par ses parents !*, 09/09/2013, [http://www.radio-kankan.com/Nouvelles-Radio-KanKan.161.0.html?&cHash=8685d0753a&tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=13137](http://www.radio-kankan.com/Nouvelles-Radio-KanKan.161.0.html?&cHash=8685d0753a&tx_ttnews%5Btt_news%5D=13137) [consulté le 27/10/2014]

Secrétariat exécutif du Comité national de lutte contre le sida (CNLS), *Cadre stratégique national 2008-2012*, 10/2008, [http://hivaidsclearinghouse.unesco.org/search/resources/iiep\\_guinee\\_cadre\\_strategique\\_2008\\_2012.pdf](http://hivaidsclearinghouse.unesco.org/search/resources/iiep_guinee_cadre_strategique_2008_2012.pdf) [consulté le 27/10/2014]

Terre des Hommes, *Guinée: La justice pour mineurs atteint l'intérieur du pays*, 03/06/2011, <http://www.tdh.ch/fr/news/guinee-la-justice-pour-mineurs-atteint-linterieur-du-pays> [consulté le 27/10/2014]

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) via Refworld, *The protection of lesbian, gay, bisexual, transgender and intersex asylum-seekers and refugees*, 22/09/2010, <http://www.refworld.org/pdfid/4cff9a8f2.pdf> [consulté le 27/10/2014]

United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2011 Guinea*, s.d., <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?dlid=186203> [consulté le 27/10/2014]

United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2012 Guinea*, s.d., <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2012&dlid=204127#wrapper> [consulté le 07/10/2013]

United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Cameroon*, s.d., <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dlid=220090> [consulté le 15/09/2014]

United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Guinea*, s.d., <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dlid=220120> [consulté le 15/09/2014]

United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2013 Senegal*, s.d., <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dlid=220153> [27/10/2014]

Wikipedia, *Dakan*, s.d., <http://fr.wikipedia.org/wiki/Dakan> [consulté le 27/10/2014]

Woudabanews (Makhissa A.), *Homosexualité en Guinée, qui veut briser le tabou ?*, 18/03/2014, <http://www.woudabanews.com/enquetes/1351/homosexualite-en-guinee-qui-veut-briser-le-tabou.html> [consulté le 26/09/2014]

## Sources consultées

Les contacts (tentatives de contact) avec ces personnes n'ont donné aucun résultat : Radio Espace FM.

Sites web : Africagay, African Activist, Afrik (homosexualité), Amnesty International - Commission Homosexualité et Droits humains (CHDH), Association African Solidarité (AAS), Behind the Mask, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (IRIN News), Cavaria, Coalition of African Lesbians, Freedom House, GayLawNet, Gay and Lesbian Memory in Action (GALA), Gender Dynamix (Transgender community in Africa), Globalgays, Guide du Routard (Un tour du monde gay), Human Rights Watch (HRW), International Lesbian and Gay Association (ILGA), International Day Against Homophobia (IDAHO), International Gay and Lesbian Human Rights Commission (IGLHRC), Joint Working Group, Lesbian and Gay Equality Project, LGBT Asylum News, Magazine Têtu, Pinknews, Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Refworld, Sodomylaws.org, Tels Quels, VIH.org, Women for Women's Human Rights (WWHR), 360°.